



**MEMORANDUM DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU
IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE RELATIF A LA PRISE EN
COMPTE DE SES RECOMMANDATIONS**

A son Excellence Monsieur le Ministre
du plan et du suivi de la mise en
œuvre de la révolution de la
modernité, Président du Comité
Exécutif de l'ITIE-RDC

Transmis copie pour informations:

- A son Excellence Monsieur le
Premier Ministre;
- Aux délégués de la société civile du
Comité Exécutif de l'ITIE-RDC
- Au Coordonnateur du Secrétariat
Technique de l'ITIE-RDC ;
- Aux membres du Comité Exécutif de
l'ITIE-RDC

Mes dames, messieurs,

Nous, organisations de la société civile de la province du Sud-Kivu impliquées dans la mise en œuvre du processus ITIE-RDC ;

Saluons des avancées significatives enregistrées dans la mise en œuvre du processus ITIE en RDC.

Réaffirmons notre volonté de continuer à contribuer à la réussite du processus ITIE en RDC.

Dans le cadre de notre participation au processus entant que partie prenante, nous avons l'honneur de soumettre à votre particulière attention le présent mémorandum relatif à la prise en compte des recommandations, observations, et améliorations proposées aux différents documents (projet de rapport de lancement et rapport ITIE-RDC final) par les organisations de la société civile du Sud-Kivu impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE-RDC.

Vous conviendrez avec nous que nous avons eu à proposer plusieurs recommandations, observations et améliorations dans le cadre de la mise en œuvre du processus ITIE-RDC. Néanmoins nous restons préoccupées par la non prise en compte de la plus part de ces recommandations formulées dans le cadre du processus ITIE-RDC.

Réunis en date du 1^{er} octobre 2015 avec l'appui technique et financier du Centre Carter, nous avons passé en revue toutes les recommandations, observations et améliorations que nous avons eu à proposer pour le projet de rapport et rapport ITIE 2012 et 2013, vu lesquelles ont été prise en compte, lesquelles l'ont été partiellement et lesquelles ne les sont pas encore. Fort est de constater que, la plupart de nos recommandations, observations et améliorations n'ont jamais été prises en compte, et cela, malgré les arguments avancés pour

justifier l'importance de leurs inclusion dans les rapports ou autres documents produits dans le cadre du processus.

Par le présent mémo, nous revenons sur les recommandations, observations et améliorations non prises en compte jusqu'à ce jour et sollicitons leur prise en compte par le Comité Exécutif (CE) dans les futurs rapports et autres documents de mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

1. INFORMATIONS CONTEXTUELLES

Concernant la contribution de la société civile du Sud Kivu à la définition des informations contextuelles, les organisations de la société civile demandent ce qui suit :

- D'élargir d'avantage le rapport ITIE-RDC, aux opérateurs du secteur minier artisanal RD Congo¹.
- De clarifier le statut juridique des opérateurs de dragues et la conformité de leur fonctionnement, leurs activités et leurs transactions² ;

Motivation : Les dragues continuent à être fonctionnelles dans la Province du Sud Kivu plus précisément dans le territoire de Shabunda sur la rivière Ulindi et Lugungu sans statut juridique. L'ampleur que présente cette exploitation artisanale en a fait une exploitation semi-artisanale au regard des outils (machines) utilisées.

- D'intégrer les ZEA du Sud-Kivu instituées par les arrêtés ministériels dans le rapport ITIE- RDC³.

Motivation : Le secteur minier artisanal fait partie du domaine extractif de la RDC et contribue significativement aux recettes de l'Etat mais n'apparaît pas dans le rapport de cadrage. En plus de cette appartenance du secteur minier artisanal, les zones d'exploitations artisanales (ZEA) sont instituées par les arrêtés ministériels mais leurs contributions n'apparaissent pas dans les rapports ITIE-RDC déjà Publiés.

- Fixer ou délimiter les dates des réalisations des projets sociaux, préciser la zone où le projet s'exécute, décrire le projet de manière à en connaître la nature, le coût ainsi que le réalisateur⁴.

Motivation : Le calendrier des réalisations sociales des entreprises sont laissés à la discrétion des entreprises.

Concernant la désagrégation des données, les organisations de la société civile demandent ce qui suit :

- Exiger la désagrégation des données sur le volume de production totale et la valeur de la production par matière de base par Etat/région d'origine et, le cas échéant par société et par trimestre dans le rapport ITIE RDC 2012⁵.

Motivation : La désagrégation des données de production par trimestre facilite le suivi de l'évolution de la production des entreprises et permet d'évaluer le niveau de production de ces entreprises.

¹ Contribution de la société civile aux informations contextuelles du 28 août 2014, p.5

² Idem, p.6

³ Contribution de la société civile du Sud-Kivu sur l'analyse du rapport ITIE-RDC 2013, du 04 août 2015, p.4

⁴ Contribution de la société civile du sud Kivu par rapport à la révision du projet de rapport ITIE-RDC 2012, p.6

⁵ Idem, p.5

- Exiger la désagrégation des données sur le volume des exportations totales et la valeur des exportations par matière de base par Etat/région d'origine et, le cas échéant par trimestre dans le rapport ITIE RDC 2012⁶ ;

Motivation : La désagrégation des données sur le volume des exportations totales et la valeur des exportations par matière de base par région et par trimestre facilite la compréhension de ce que les entreprises exportent par matière de base et par trimestre si tel est le cas.

- Expliquer le processus pour l'élargissement et la création des nouvelles zones d'exploitation artisanales(ZEA)⁷.

Motivation : L'exploitation minière industrielle butée aujourd'hui contre la problématique de l'incursion des activités minières artisanales dans leur périmètre. La création de zones d'exploitation artisanale en dehors des périmètres appartenant aux industries minières serait une solution à ce problème.

- Présenter dans le rapport ITIE, un tableau actualisé des paiements effectués par le Gouvernement central à titre de rétrocession (article 240 du Code Minier) et/ou de retenue (article 175 de la Constitution de la RDC) en faveur de toutes les provinces ainsi que ceux payés par ces dernières aux ETD. Ce tableau sera désagrégé par province, type de paiement, montant et par période. Il en sera de même pour les paiements effectués en faveur des ETD, celui-ci sera désagrégé par province, ETD, type de paiement, montant et par la période où ces paiements ont eu lieu⁸.

Motivation : Jusqu'à présent les données sur la rétrocession des ETD ne figurent pas dans le rapport et pourtant cela relève des exigences de la redevabilité et de la bonne gouvernance.

2. FLUX

- Expliquer chaque instance de paiement des AVV (Avances versées sur divers impôts) et les termes d'échange y compris le flux et les montants qui pourront être affectés dans l'avenir par les dites avances⁹

Motivation : Malgré l'insistance de la société civile pour obtenir des explications sur les paiements des AVV, aucune explication n'est jusque-là fournie dans les différents rapports ITIE-RDC publiés.

- Exiger aux entreprises de ne plus déclarer les frais payés à l'INSS comme paiements sociaux car ceux-ci ont pour bénéficiaires réels les employés à la retraite et non les communautés locales¹⁰.

Motivation : Cette recommandation doit être reconduite parce que les cotisations sociales à l'INSS sont une obligation pour l'employeur vis-à-vis de ses travailleurs et ne font pas partie de la responsabilité sociale des entreprises.

- Fournir les explications sur les raisons justifiant que l'entreprise minière de la province du Maniema, Namoya Mining SARL ait déclaré des flux payés en faveur de

⁶ Contribution de la société civile du sud Kivu par rapport à la révision du projet de rapport ITIE-RDC 2012, p.5

⁷ Contribution de la société civile du Sud Kivu à la définition des informations contextuelles pour le rapport ITIE-RDC 2012, du 28 août 2014, p.5

⁸ Contribution de la société civile à l'analyse du rapport ITIE, du 17 février 2015, p.11

⁹ Contribution de la société civile à l'analyse du rapport ITIE, du 17 février 2015, p.6

¹⁰ Contribution de la société civile à l'analyse du rapport ITIE, du 17 février 2015, p.10

Direction des Recettes du Katanga (DRKAT) en ce qui concerne le paiement de la taxe sur les voiries et drainages et impôts sur la superficie des concessions minières des hydrocarbures¹¹.

Motivation : En vertu du principe de territorialité des impôts et taxes, ces flux devraient normalement être versés à la direction des recettes du Maniema et non dans les régions financières du Katanga car c'est au Maniema que se trouve le siège social de Namoya Mining SARL. Jusqu'à ce jour, aucune explication n'a déjà été donnée sur ces paiements.

- Déterminer, pour les paiements sociaux effectués, le fondement ou la source de la réalisation sociale (des entreprises minières et des hydrocarbures les ayants réalisée) en indiquant un lien conduisant vers le cahier des charges des communautés ou vers toutes sources pertinentes justifiant les dits paiements sociaux¹².

Motivation : Les cahiers des charges des communautés n'existent pas pour la plupart d'entreprises minières exerçant en RDC. Et pourtant ils devraient informer sur ce que doivent être les projets que l'entreprise doit exécuter pour le compte de la population.

Nous, organisations de la société civile du Sud Kivu, restons confiantes et avons l'espoir que nos préoccupations retiendront votre particulière attention.

Fait à Bukavu le 01/10/2015

Pour les organisations de la société civile du Sud Kivu :

N°	NOM - POST NOM	ORGANISATION	CONTACT
1	Franck OMALI	APRODEPED / MMKi-Chercheur	0997768685
2	Grégoire KASADI	MMKi	0993488613
3	Tibère KAJEMBA	OGP	0994610623
4	Marline BABWINE	BEST	0813643459
5	Anna KETU	ACADHOSHA	0990566490
6	Vendicien RUBONEKA	GAM / MMKi-Chercheur	0997790210
7	Léonce LUMVI	OGP	0853524817
8	Karl MAGENDO	APRODEPED	0972445277
9	BAFAKULERA MUBIRA	CRONGD/ SUD-KIVU	0971826692
10	Martin MUSABA	BEST	0853730089
11	Héritier MUKOSA	SOLIDARITE PAYSANNE	0994337290
12	KYEMBWA Tony	JUSTICE POUR TOUS	0812697270
13	MARCUS KISUBI Leky	CRESA	0997713831
14	Patience LAINI	MMKi/Chercheuse	0993181986
15	Francesco CIRHUZA	CRESA / MMKi-Chercheur	0853533559
16	Safanto BULONGO	MAX IMPACT/MMKi Chercheur	0998666992

¹¹ Contribution de la société civile à l'analyse du rapport ITIE, du 17 février 2015, p10 ; Voir aussi l'annexe sur les paiements désagrégés des entreprises minières du rapport 2012, p.2

¹² Idem, p.10

18	SONGA BIGOZI	RIO/ECC	0999478398
----	--------------	---------	------------